Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID: 039-213903289-20250324-39328_2025_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-8

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi 24 mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2025 qui a été adressée par mail le 19 mars 2025.

Présents: Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Yann PATULA (9)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation: 19/03/2025

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants: 8 (Mme TISSOT, Maire ne vote pas)

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet: approbation du compte financier unique (CFU), budget annexe eau, exercice 2024

Après avoir entendu le rapport de Mme TISSOT, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Meussia,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr BALLAUD, 1""Adjoint a été désigné pour présider la séance, Considérant que Mme TISSOT, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mr BALLAUD, 1""Adjoint, et qu'elle ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des membres votants,

- Approuve le compte financier unique 2024 pour le budget eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	29 353.51 €	48 184.99 €
Recettes	22 336 €	41 767.99 €
Résultats 2024	-7 017.51 €	-6 417 €
Résultats antérieurs reportés 2023	+ 31 997.38 €	+ 22 671.80 €
Résultat de clôture 2024	+ 24 979.87 €	+ 16 254.80 €

Ainsi délibéré le 24 mars 2025, pour expédition conforme. **Délibération 39328-2025-8**

Le secrétaire de séance,

Yann PATULA

